



DELIBERATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL

D'ACTION SOCIALE DE LA CCLPA

Séance du 27 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 août 2025 à dix-huit heures trente, le conseil du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU Président.

PRESENTS : MM BARDOU- MME FRASSIN- MME ZUMERLE- MM VANDENDRIESSCHE- MME MOLINIER -MM VERNHES – MM BOUSCATEL- MM MAZARS -MM RAMUSCELLO

EXCUSES : MME ALBERT- MME BONNASSIEUX- MME VALERO- MME VIDAL

N° D2025 /51

Objet : Réfection SOLS des chambres – choix du DEVIS

Vu le décret n ° 2022-1683 du 28 décembre 2022 apportant différentes modifications relatives aux marchés publics tel que la procédure de dispense de publicité et de mise en concurrence pour les marchés inférieurs à 40 000 euros HT.

Le Président expose :

Vu le comité de direction qui s'est tenu le 25 juillet pour procéder à l'analyse des devis pour la réfection des sols des chambres de l'EHPAD.

Le choix pour la réfection des sols s'est porté sur le prestataire Maison de la Peinture, 174 avenue Albert 1 er 81 100 Castres pour un montant de 609.17 euros HT pour une chambre.

44 chambres sont à rénover soit un montant de 26 803.48 HT

Le Conseil après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité,

- Accepte le DEVIS cité ci-dessus pour les 44 chambres
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget de la Résidence La Grèze et ont été voté lors de la présentation de l'EPRD le 18 juin 2025.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU

Le secrétaire de séance,
Martine ZUMERLE